



## SYNDICAT de l'ENCADREMENT de la JEUNESSE et des SPORTS

### UNSA-éducation

#### DECENTRALISATION DES CREPS

REUNION DU 3 AVRIL 2013 DE 9h30 à 11h.

Présents pour le ministère : Thierry Mosimann (Directeur des Sports), Claudie Sagnac (Adjointe au DS), Christian-Lucien Martin (Sous-directeur), Cécile Guignard (Chef de bureau DSA2), Michel Delagrée (représentant la DJEPVA), Dominique Rabuel (DSA2)

Pour les Organisations Syndicales : tous les syndicats sont représentés (14 personnes au total), Gérard BAUDRY et Bruno GENARD pour le SEJS.

Un tour de table de préambules permet au directeur des sports de dresser la liste des points à aborder autour du thème du jour. Auparavant, il donne une note d'ambiance circonstanciée.

Dans le prolongement du protocole signé par la ministre avec les organisations syndicales, un groupe de travail est installé pour mener la concertation. L'information de la « décentralisation » des CREPS, annoncée par la ministre fin janvier, a été reprise par le directeur des sports dès le mois de mars. Il n'y a donc pas de volonté d'occulter ce sujet, « bien au contraire ».

L'annonce par le Premier Ministre devant le Sénat d'un problème de dimensionnement de ce texte fait qu'il sera présenté en 3 étapes : les métropoles, le développement économique et la clarification des compétences et les solidarités territoriales. Apriori c'est plutôt le 3<sup>ème</sup> volet pour notre réforme mais le Ministère va essayer d'intégrer le deuxième volet (en off), soit en termes de calendrier, le deuxième semestre 2013 ou le premier semestre 2014.

Thierry Mosimann aborde les sujets suivants : le maillage territorial, les missions Etat et la problématique des personnels, le calendrier.

Lorsque l'on parle de **maillage territorial**, le MS ne peut transférer que les établissements existants. Il n'y aura pas de décentralisation « à la carte ». La question reste posée des régions sans CREPS : y a-t-il une volonté politique du ministère d'atteindre cet objectif d'un CREPS par Région, revendication forte du SNAPS notamment ?

Les organisations syndicales ont reçu une première version du texte décret. Le directeur des sports reconnaît qu'il est possible de l'améliorer. Notamment sur la dévolution des biens lorsque la région est défaillante, cela revient à l'ETAT.

Dans les régions sans CREPS, pourquoi ne pas créer des CREPS sans murs ? Les régions ne devraient pas pouvoir supprimer un creps (engagement de l'administration, mais il faudra l'écrire).

Les **missions ETAT** resteront. Il faudra donc écrire un chapeau sur celles-ci dans la loi ou le décret, à l'image du L 214-1 du code de l'éducation.

D'autres sujets ont été abordés : parler du réseau des établissements ; Doit-on revoir l'acronyme ? Doit-on remettre l'éducation populaire dans les compétences des CREPS (arbitrage ministériel non rendu) ?

Ou encore : **la problématique des Agents non titulaires**, la place des écoles nationales, et celle des Pôles ressources Nationaux ?

Le ministère annonce qu'il va rencontrer l'ARF prochainement (le 9 avril semble-t-il ?). Les OS seront attentives aux résultats de cette entrevue.

### **Conclusion :**

Une première séance beaucoup trop courte où tous les sujets n'ont pas été abordés. Compte tenu de l'étalement du projet de loi, cela ouvre un peu mieux les possibilités de dialogue avec les organisations syndicales.

La réforme ne semble pas prête du tout de la part du ministère, ce qui va permettre de travailler avec la direction des sports.

Pour la prochaine fois, le ministère va revoir le projet de texte, y apporter déjà les premières remarques et correctifs et le transmettre en amont de la séance.

Seront donc abordés les 4 thèmes : le maillage territorial, la description des missions de l'Etat qui seront conservées et la place de l'éducation populaire, la problématique de gestion des personnels et la gouvernance des établissements .

Les organisations syndicales peuvent faire des propositions écrites et les transmettre.

Aucune date n'a été fixée pour cette rencontre.

Une seconde réunion s'est tenue dans la foulée de celle-ci, la DRH rejoignant la DS, sur le projet de statut des directeurs et adjoints d'établissements.

*Compte rendu établi à partir des notes  
prises en séance par Bruno GENARD,*

*SEJS-UNSA éducation*